



Paris, le 7 juillet 2022



Cérémonie d'ouverture du Shell Eco-marathon

© Shell International Ltd

Véhicules de demain : 70 projets d'étudiants présentés au Shell Eco-marathon

Le [Shell Eco-marathon](#) s'est tenu sur le circuit Paul Armagnac de Nogaro (Gers) du 28 juin au 6 juillet. Cet événement, organisé par le groupe [Shell](#), est une des principales compétitions d'étudiants au monde, axée sur l'optimisation énergétique. 534 étudiants et 80 professeurs, accompagnants, conseillers pédagogiques, issus de 22 nationalités et de 70 écoles (du collège à l'école d'ingénieur), ont participé à cette édition 2022.

Depuis sa création en 1985, l'Eco-marathon illustre l'ambition de Shell : contribuer au progrès énergétique en fournissant des solutions plus nombreuses et plus propres. L'événement invite les jeunes ingénieurs à relever un défi : concevoir des véhicules capables de parcourir un maximum de kilomètres possibles avec l'équivalent d'un litre de carburant.

Durant un an, les équipes travaillent pour développer des véhicules les plus économes en énergie au monde dans 2 catégories : « **Autonomous Urban Concept** » (véhicules de 4 roues, ayant les caractéristiques proches de véhicules utilisés au quotidien) sur un parcours autonome, avec un tour de circuit, un parcours avec obstacle à éviter et une manœuvre pour se garer, ou **Prototype** (ultra-efficaces et légers, véhicules généralement à 3 roues à moteur à combustion, hydrogène ou électrique), avant de s'affronter sur un circuit.

Pour cette édition France 2022, 70 équipes d'étudiants du collège à l'école d'ingénieur issues de **22 pays** (France, Espagne, Royaume-Uni etc.) et de **deux continents** (Europe et Afrique) se sont retrouvées sur le circuit de Nogaro, dans le Gers.

Les essais et compétitions se déclinaient en deux sessions :

- La première, du **28 juin au 1^{er} juillet**, était consacrée aux essais et courses des équipes concourant dans la **catégorie « ICE », moteur à combustion essence et hydrogène**. Pour cette première catégorie, [trois équipes françaises](#) ont occupé les trois premières places. Le **premier prix** a notamment été remporté par les élèves du [Lycée Saint-Joseph La Joliverie](#) avec leur prototype « Microjoule 5 » pour un score de 2623.75 km/l. Dans la catégorie hydrogène, ce sont les étudiants de l'[Université des Sciences Appliquées Hochschule](#) (Stralsund, Allemagne) qui ont pris la première place.



© Shell International Ltd Team Microjoule - La Joliverie, du Lycée Saint-Joseph La Joliverie, Saint-Sébastien-sur-Loire, France (à droite), concourant dans la catégorie Prototype-Moteur à Combustion Interne avec son véhicule le Microjoule 5 Gagnant de la compétition et Team ThaiGer-H2-Racing Team, de Hochschule Stralsund, Stralsund, Allemagne, concourant dans la catégorie Prototype Pile à Combustible Hydrogène avec leur véhicule le ThaiGer 7, gagnant de la compétition lors de la cérémonie de remise des prix du Shell Eco-marathon France 2022 sur le Circuit Paul Armagnac, vendredi 1er juillet 2022, Nogaro, France, Grégoire Bernardi

- La deuxième, du **5 au 6 juillet**, accueillait les équipes de la **catégorie « Prototype électrique »** et **« Urban concept autonome »**. Les élèves de l'[Instituto de Educación Secundaria Cotes Bajas](#) (Alicante, Espagne) ont remporté la **première place** de la première catégorie avec un score de 935km/kWh. La troisième place du podium était occupée par les élèves du Lycée Léonard de Vinci de Melun (77). Enfin, dans la catégorie « Urban Concept autonome », ce sont les étudiants de la [Technical University of Denmark](#) qui sont arrivés en tête du podium.



© Shell International Ltd Les Roadrunners de l'équipe DTU, de l'Université technique du Danemark, gagnant de l'Autonomous Urban Concept Award célèbrent leur victoire lors de la cérémonie de remise des prix du Shell Eco-marathon France 2022 au Circuit Paul Armagnac, mercredi 6 juillet 2022, Nogaro, France, Grégoire Bernardi

Par ailleurs, des prix spécifiques ont aussi récompensé les équipes qui ont brillé dans des domaines tels que la sécurité, l'esprit d'équipe et le design de leur véhicule.

« Cette édition particulière, après deux années de pause en raison de la situation sanitaire, nous montre à nouveau que le principe du Shell Eco-marathon séduit et continue d'attirer des étudiants, désireux de contribuer à proposer des solutions innovantes aux défis énergétiques et façonner ainsi un avenir à faible émission de carbone pour tous. Nous sommes fiers de leur offrir cette opportunité de se challenger et impressionnés chaque année par la créativité et l'ingéniosité de leurs solutions », explique **Norman Koch Directeur Général du Shell Eco-marathon**.

Plus d'informations en vidéo : <https://www.makethefuture.shell/en-gb/shell-eco-marathon>.

A propos de Shell

Shell travaille à la construction d'une filière « électricité », depuis sa production, à son achat et à sa vente, en passant par l'approvisionnement direct des clients dans le cadre de sa stratégie qui consiste à fournir une énergie plus propre en fonction de l'évolution du système énergétique mondial. Notre entité « Renouvelables » se développe dans deux axes majeurs : les carburants alternatifs tels que l'hydrogène et les biocarburants et la production d'électricité renouvelable qui comprend l'énergie solaire et éolienne.

Pour plus d'informations : <https://www.shell.fr/>

La Société des Pétroles Shell (« Shell France »), filiale de Shell, commercialise et distribue des produits et services énergétiques : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants pour particuliers et professionnels, bitume, carte mobilité carburants et électrique. Elle dispose d'environ 90 stations-services sur autoroutes et voies express sur lesquelles Shell propose des offres multi carburants : diesel, essence, bornes de recharge électrique et depuis fin 2020 du LNG à destination des poids lourds. Shell France dispose également d'une usine de fabrication de

lubrifiants à Nanterre. Par le biais de sa filiale Shell Recharge Solutions, Shell France installe des bornes de recharge pour les particuliers et les professionnels mais aussi sur l'espace public par le biais de Shell Recharge et ubitricity.

Déclaration de limitation de responsabilité

Les entreprises dans lesquelles Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce communiqué de presse, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Shell plc » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques pour désigner Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous », « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entité ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion des intérêts de tiers.

Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-à-dire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer », « buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris mais sans s'y limiter : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir ne seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2020 (disponible à l'adresse www.shell.com/investor et www.sec.gov). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de

presse et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, **le 07 juillet 2022**.

Shell plc et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes, tels que « ressources », dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont priés de tenir compte des seules informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site www.sec.gov.